

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-533841

ND. 41547

Maladie Dentaire Optique A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ENNAHIR AZZEDDINE 5509

Date de naissance : 13 12 1962

Adresse : HABITUELLE

Tél. : 0662491781 Total des frais engagés : 3000 DH

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 09/09, 2020

Nom et prénom du malade : Ennahir Ghelya Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'att. médecin conseil de la Mutuelle.

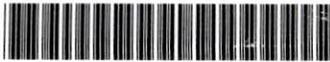
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 1 / 9 / 2020

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS
24 SEP. 2020
ACCUEILLI

Stamp: MUPRAS, 18 Avenue Stendhal - Casablanca, Tel: (+212) 31 22 44 94, Email: r.mikou@stendhal.com



PT170816091118

09 septembre 2020

Mlle ENNAHIR Ghalya

Monture + verres correcteurs
Antireflets, Filtre anti-lumière bleue

OD = + 0.25

OG = + 0.25 (- 0.25 à 164°)

SMILE OPTIQUE
BENCHERIF LATTAÏC
Angle Rue Abou Al Wakt
et Bd. de Bourgogne - Casablanca

Dr Reda MIKOU
Chirurgien Ophtalmologiste
18, Avenue Stendhal - Casablanca - MC
Tél : (+212) 05 22 47 15 94 - Fax : (+212) 05 22 99 34 51
E-mail : r.mikou@cliniquestendhal.com

Smile ptique

Casablanca le : 17-sept-20

Facture N°: 390/2020

Melle ENNAHIR GHALYA

MONTURE	A1			500,00 Dhs
Verre OD	400	Organique 1,6 Anti Reflet Bleu Epaisseur Spécial (france)		1 100,00 Dhs
Verre OG	407	Organique 1,6 Anti Reflet Bleu Epaisseur Spécial (france)		1 100,00 Dhs
				2 700,00 Dhs
Dont TVA 20%				450,00 Dhs

Arrêtée la présente facture à la somme de :
Deux Milles Sept Cents Dirhams

SMILE OPTIQUE
BENCHERIF Larriac
Angle Rue Abou Al Wakt
et Bd. de Bourgogne - Casablanca